

Conseil Municipal de CAMBRAI

du 28 janvier 2019 à 18 heures

PROCES-VERBAL

Etaient Présents

M. François-Xavier VILLAIN, Maire de CAMBRAI
Mme DELEVALLEE, Maire-Adjointe
Mme DEMONTFAUCON ; M. PA VILLAIN ; Mme LABADENS ; M. LEVEQUE ; Mme HERBIN ;
M. DHENIN ; M. MOAMMIN Adjoints au Maire
M. LEGENDRE ; M. BAVENCOFFE ; Mme BOUQUIGNAUD ; Mme BILBAUT ; Mme FISCHER ;
M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ; Mme LIENARD ; Mme HOSCHEDE ;
Mme CAFEDE ; Mme DROBINOHA ; M. LEROUGE ; Mme CHARPENET ; M. TRANOY ;
M. SIMPERE ; M. VAILLANT ; M. RENOARD ; M. DELHAYE ; Mme BRIQUET

Absents excusés

M. SIEGLER
M..MOITY
Mme SAYDON
Mme BARTIER qui a donné procuration à Mme BILBAUT
M. COUPE
M. DERASSE qui a donné procuration à Mme LIENARD
M. BARTKOWIAK qui a donné procuration à Mme HERBIN
Mme MOYSAN
Mme LECLERCQ
M. ROGER

NOMINATION DU SECRÉTAIRE POUR LA SÉANCE

Monsieur Benoît Vaillant est nommé secrétaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 DECEMBRE 2018

Le procès-verbal de la séance est adopté.

Monsieur Renouard fait une observation au sujet de la motion concernant le projet d'objectifs du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement Durable et d'Equilibre des Territoires) présentée lors du conseil municipal du 20 décembre 2018, qui a suscité un certain nombre de débats et qui devait être retirée pour la réécrire et s'étonne d'avoir reçu un procès-verbal qui faisait part d'un vote sur le texte d'une motion, qui n'avait pas été resoumis, puisqu'elle devait être retirée pour la réécrire d'une part et d'autre part, avoir reçu l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal comprenant une expression de vote qui n'était pas la même puisqu'elle ne reprenait pas les votes pour, les votes contre ou les abstentions.

En réponse, Monsieur Villain lit l'extrait de l'enregistrement de la bande sonore :

« Il est effectivement temps d'exprimer cet avis donc je vous soumetts une motion qui serait double qui reprendrait des observations sur le SRADDET sur les comptes fonciers notamment et les droits à construire tel que M. Tranoy l'a exposé tout à l'heure et sur le 2^{ème} aspect sur la nécessité absolue que la liaison ferroviaire Cambrai-Douai telle qu'elle est en pointillé passe en trait ferme et définitif et que ce soit acté.

Je mets aux voix cette motion.

Un avis contraire, une abstention, c'est donc adopté »

FINANCES. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal a pris acte des orientations budgétaires dont il a pu débattre au cours de la séance consacrée à ce point, sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire.

Abstention : M. Renouard

MONSIEUR LE MAIRE SUSPEND LA SEANCE (10 minutes)

FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC) ATTRIBUTION D'AIDES DIRECTES

Mme BOUQUIGNAUD - Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal valide le versement des aides directes au titre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce, (FISAC) comme suit :

Action 1 et 3 Aides directe modernisation et accessibilité en QPV :

ENSEIGNE	MONTANT TRAVAUX PRIS EN CHARGE	PART COMMERCANTS	FISAC MODERNISATION	FISAC ACCESSIBILITE	TOTAL AIDE
Le poisson rouge	52 634,00 €	44 710,40 €	6 423,60 €	1 500,00 €	7923,60 €
Le Cantimpré	28 813,82 €	23 051,06 €	5 512,76 €	250,00 €	5712,76 €
Nutrition HEALT	5 114,00 €	4 091,20 €	1 022,80 €	0,00 €	1022,80 €
TERRASPOT	10 136,53 €	8 109,22 €	2 027,31 €	0,00 €	2027,31 €
TOTAL	96 698,35 €	79 961,88 €	14 986,47 €	1 750,00 €	16 736,47 €

Action 2 : Aide directe vitrine et façade

ENSEIGNE	BASE SUBVENTIONNABLE	PART COMMERCANTS	PART FISAC	PART MAIRIE
SCI EUGENIE SANTIER	7 500 €	6 000 €	750 €	750 €
SCI cave invest	4 200 €	3 360 €	420 €	420 €
AIGUE MARINE	3 470 €	2 776 €	347 €	347 €
Oscar immo	3 500 €	2 800 €	350 €	350 €
Street One	1000 €	800 €	100€	100€
TOTAL	19 670€	15 736 €	1 967,00 €	1 967,00 €

***SUBVENTIONS MUNICIPALES POUR TRAVAUX DE RESTAURATION DE
FACADES (HABITATIONS ET COMMERCES) REVISION DU MODE DE CALCUL***

Mme HERBIN – Rapporteur

Depuis 1989, la Ville a décidé d'apporter une aide financière aux particuliers qui effectuent des travaux de restauration de la façade de leur habitation.

Cette aide a été étendue aux commerces lorsque la Chambre de Commerce et d'Industrie a arrêté de subventionner ce type de dossier.

Par délibération du 28 septembre 2015 et dans la continuité du souci de préservation du Patrimoine Cambrésien, avait été acté un cahier des charges « charte » redéfinissant les conditions d'éligibilité (critères techniques et financiers).

La Ville avait décidé en décembre 2017 de requalifier les quartiers du « Vieux Cambrai » par diverses actions (rénovation des voiries - éclairage public - actions sur le patrimoine bâti).

Cambrai a été sélectionnée le 26 mars 2018 ainsi que 221 villes dans le cadre de la politique nationale contre la fracture territoriale et la redynamisation des villes moyennes, Action Cœur de Ville.

Dans cette optique, est projeté d'accorder une aide plus importante aux restaurations de façade (avec effet au 26 mars 2018).

Le cahier des charges reprend les nouveaux modes de calcul (commerces et habitations en différenciant les types d'immeubles).

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'acter les nouveaux modes de calcul ;
- de prévoir sur la ligne budgétaire 2019 ouverte au titre de la réhabilitation de façades un crédit défini à un plafonnement de 100 000 € par an.

***CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DES AGENTS CONTRACTUELS.
DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL***

M. LE MAIRE – Rapporteur

A l'unanimité, Le conseil municipal a procédé à la désignation d'un conseiller municipal qui pourrait être amené à siéger au conseil de discipline de recours des agents contractuels.

Est ainsi désigné :

M. Jean-Pierre BAVENCOFFE

**PERSONNEL COMMUNAL.
ANIMATIONS ET FESTIVITES – RECOURS A DES INTERVENANTS
EXTERIEURS. DETERMINATION DU MODE DE REMUNERATION**

M. PA VILLAIN – Rapporteur

Les animations culturelles et les festivités organisées par les services municipaux nécessitent de pouvoir faire appel ponctuellement à des intervenants extérieurs (guides, accompagnateurs) pour la préparation et le déroulement des événements.

Pour ce faire, il serait fait appel à une vingtaine de vacataires sur l'année qui seraient sollicités en fonction des manifestations et actions menées (exemples : journées européennes du patrimoine, valorisation des monuments historiques et des souterrains, animations envers les publics scolaires, événements festifs, etc.).

A l'unanimité, le conseil municipal décide du mode de rémunération de ces vacations comme suit :

Type d'intervenant	Vacation horaire brut
Guide agréé en semaine	17.61 €
Guide agréé les dimanches/fériés/nuits	26.42 €
Accompagnateur en semaine	10.03 €
Accompagnateur les dimanches/fériés/nuits	14.82 €

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des intervenants seront inscrits au budget des exercices concernés.

- AUCUNE AFFAIRE NE RESTANT A TRAITER LA SÉANCE EST LEVÉE